



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Enseignement Privé

Caen, le 30 janvier 2025

Affaire suivie par :

Eric VIEVILLE

Adjoint au chef de la division

Tél. 02 31 45 96 57

Courriel. dep-adjoint-caen@ac-normandie.

Rectorat de la région académique

Normandie

Division de l'Enseignement privé

2 place de l'Europe

BP 90036

14208 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Elodie LAMART
Secrétaire générale adjointe
Directrice des relations
et des ressources humaines

à

Mesdames et messieurs
les chefs des établissements d'enseignement
privés du second degré sous contrat

**Affichage
obligatoire**

Objet : Listes d'aptitude, dites « d'intégration » - année scolaire 2025-2026

Accès des adjoints d'enseignement (AE), chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CEEPS) et maîtres délégués en contrat définitif des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique et sportive

Références : Articles R.914-66 et R.914-74 modifiés du Code de l'Education,
Note de service MENF2100915N/MENJS DAF DI du 14/01/2021

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la note de service ministérielle relative aux listes d'aptitude citées en objet, ainsi que son annexe, qui doivent être portées à la connaissance de vos personnels concernés ainsi que de ceux placés en position de congé statutaire.

L'annexe constitue la fiche de candidature, qui doit être complétée et signée par les candidats.

Elle sera accompagnée des pièces justificatives requises : photocopies des titres et diplômes", dernier rapport d'inspection pour les enseignants candidats pour la première fois.

Nous ne sommes pas à ce jour informés des contingents pour l'académie de Normandie.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

J'attire votre attention sur le fait que :

- ces listes d'aptitude ne concernent pas les enseignants titulaires des concours CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS, ni les agents en CDI.
- les candidats ayant postulé au titre de l'année scolaire 2024-2025 et n'ayant pas été retenus doivent renouveler leur demande.



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Enseignement Privé

Les fiches de candidatures doivent parvenir aux adresses courriels suivantes :

dep-adjoint-caen@ac-normandie.fr

copie : dep-caen@ac-normandie.fr

sous le titre LA INTEGRATION 2024

Pour le 7 février 2025 – dernier délais

Les inscriptions sur les listes d'aptitude seront soumises pour avis à la Commission Consultative Mixte Académique de Normandie.

Signé Elodie LAMART